



Téléphone : 03 88 70 72 47

Messagerie : mairie.uttwiller@wanadoo.fr
 Directeur de la publication :
 R.KOENIG, maire



Le mot du Maire

L'année 2021 touche à sa fin et quel regard rétrospectif peut-on avoir sur ce qui s'est passé durant cette période ? D'ailleurs est-ce bien de regarder en arrière ? Personnellement je pense que non.

2020 et 2021 resteront gravées dans nos mémoires. Et pour ma part il m'est difficile d'oublier la crise sanitaire qui frappe le monde entier. Cette épidémie est la cause de grands bouleversements dans notre mode de vie ainsi que de trop nombreux décès, sans oublier les malades et leurs séquelles.

L'économie, la santé ainsi que le moral de nombreux habitants de notre planète s'en trouvent fortement bouleversés et fin 2021 la cinquième vague se présente à nous.

Le monde de la santé et de la recherche a réussi à élaborer un vaccin plus ou moins efficace dans un temps record mais le nombre de non-vaccinés reste encore très important pour enfin mettre fin à cette crise. Les scientifiques de tous bords doivent encore faire des progrès pour éradiquer cette pandémie et je suis persuadé qu'ils atteindront leur objectif.

La vie continue, même si cela ne sera plus comme avant, nous en avons bien conscience et vous parler de notre commune pourrait en effet être bien banal.

A partir du 15 janvier 2022 débuteront les travaux sur le réseau d'assainissement et d'eau potable de la rue d'Ettendorf ainsi que la réfection des enrobés de celle-ci.

La réfection de la rue principale, afin de limiter la vitesse des véhicules, est en réflexion au sein du conseil municipal mais tributaire des contraintes financières.

Ayant évité de justesse deux drames à la sortie de l'école, nous avons décidé d'installer deux mannequins et des barrières afin de sécuriser la sortie de l'école et j'invite les personnes, qui avaient pour habitude de stationner leurs voitures près de l'arrêt du bus et du passage protégé, d'utiliser les emplacements sur le parking spécialement aménagé par la commune.

Au courant de l'été, les façades de la mairie et de l'école ont subi un ravalement grâce à la participation de la Région Grand Est à hauteur de 50%. Subventions versées comme promis fin novembre de cette année.

Comme vous avez pu le constater, plusieurs bouleaux situés le long de la RD 906 en face du cimetière sont en train de dépérir suite à la sécheresse de l'été 2020. Afin d'assurer la sécurité des personnes et des véhicules circulant sur cette route leur abattage est hélas nécessaire. Les travaux sont prévus en janvier ou au plus tard courant février 2022. La route sera obligatoirement fermée à la circulation durant ces travaux. La commune s'engage à replanter des arbres dans les plus brefs délais.

Les fêtes de fin d'année frappent à notre porte et réchauffent nos cœurs et apportent la joie dans nos familles et proches. Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter de joyeuses fêtes de Noël et de nouvel an.

Roland Koenig,
 votre dévoué Maire



Retrouvez-nous sur Internet

<http://www.uttwiller.fr>



La dématérialisation des demandes d'urbanisme...

...applicable au 1er Janvier 2022

Depuis 2016, de nombreuses démarches administratives sont proposées en ligne, permettant aux usagers d'accéder au service public de manière rapide et simplifiée, avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de leur dossier. **C'est le principe de saisine par voie électronique (SVE).**

Au 1^{er} janvier 2022, la SVE s'appliquera **aux demandes d'autorisations d'urbanisme** (Permis de construire, d'aménager et de démolir, déclaration préalable et certificat d'urbanisme) avec la capacité pour les communes de recevoir les demandes sous forme dématérialisée.



Dans le Bas-Rhin, ce sont 462 communes, dont UTTWILLER, qui sont accompagnées par l'ATIP (l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) pour mettre en place la dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme et proposer un téléservice performant au profit des particuliers comme des professionnels.

Grâce à la dématérialisation, vous pourrez saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans le cadre d'une démarche simplifiée.

Plus besoin d'imprimer vos demandes en de multiples exemplaires, d'envoyer des plis en recommandé avec accusé de réception ou de vous déplacer aux horaires d'ouverture de votre mairie : en déposant en ligne, vous réaliserez des économies de papier, de frais d'envoi et de temps.

Vous pourrez également suivre en ligne l'avancement du traitement de votre demande, accéder aux courriers de la mairie, etc.

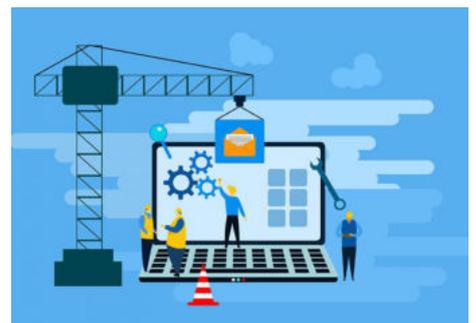
Une fois déposée, votre demande sera instruite de façon dématérialisée pour assurer plus de fluidité et de réactivité dans son traitement.

Les services de votre commune restent vos interlocuteurs de proximité pour vous guider avant le dépôt de votre dossier, mais aussi pendant et après l'instruction de votre demande.

Des informations complémentaires, en particulier l'accès au portail du téléservice, seront disponibles d'ici la fin d'année et en janvier 2022 en mairie et sur le site internet de la commune.

Pour aller plus loin :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/dematérialisation-des-autorisations-durbanisme>





Renforcement de la lutte contre les dépôts sauvages

A l'heure où chacun a conscience qu'il est important de respecter l'environnement, certains continuent de pratiquer des dépôts sauvages.

En ville comme en pleine nature, ceux-ci représentent un risque sanitaire et écologique et ont un coût important pour la collectivité qui doit ensuite les collecter.

Des dépôts sévèrement punis et réprimandés

Tout dépôt de déchets effectué par des particuliers en dehors des dispositifs prévus à cet effet est **puni par la loi par des contraventions allant jusqu'à 1500€.**

Si le dépôt sauvage est effectué à l'aide d'un véhicule, ce dernier peut également être confisqué par les autorités.

Les dépôts sauvages de déchets professionnels sont punis de peines encore plus lourdes (jusqu'à 75000€ et 2 ans d'emprisonnement)

A savoir : le non-respect des conditions de collecte des déchets (jour, horaires, tri), est également puni d'une amende de 150€ maximum.

Et si vous laissez un conteneur ou un bac à ordures ménagères en permanence dans la rue, **vous risquez une amende de 750€.**

Le conteneur de verre ou textiles déborde

Si le conteneur est plein, **différez votre dépôt ou rendez-vous au conteneur le plus proche.** Un dépôt au pied du conteneur est également considéré comme un dépôt sauvage.

Vous avez des déchets occasionnels (travaux, déménagements, etc.)

Dans ce cas, la déchèterie est adaptée pour recevoir les déchets selon les conditions réglementaires expliquées sur le site www.smictomdesaverne.fr



Retrouvez-nous sur Internet

<http://www.uttwiller.fr>

L'Association Sport et Loisirs relooke la laiterie

Pour valoriser le patrimoine local et rappeler à celles et ceux qui ne l'ont pas connue l'utilité de ce petit bâtiment situé place de la Liberté et qui abritait jadis la « laiterie » du village où les éleveurs portaient le lait de la traite quotidienne pour ensuite être collecté par la laiterie qui en assurait la transformation, l'Association Sport et Loisirs d'Uttwiller s'est proposée de financer intégralement une fresque murale rappelant ce riche passé.

Le projet, dont vous trouvez l'esquisse ci-contre, sera réalisé par Mme Marie Jeanne GILLMANN de Neuwiller-les-Saverne.

Nous remercions très chaleureusement l'ASL pour ce geste généreux qui les honore, et ceci non au nom des élus mais de la population toute entière dont nous nous faisons l'écho.



par Roland KOENIG

par Véronique RENNIE

Le petit marché de Noël d'Uttwiller

Il régnait une ambiance de Noël à Uttwiller les 20 et 21 novembre 2021. À l'origine de ce petit marché intitulé "NOEL DEVANT LA PORTE", Suzanne WEIL et un petit groupe de bénévoles du village du "Coin des idées".

Les exposants se sont donc retrouvés dans la salle communale de notre village pour accueillir un public nombreux venu découvrir les produits présentés.

Nous avons ainsi pu découvrir la Boutique d'art et d'artisanat Créatigre de M. et Mme Olivier WEIL, se faire conseiller en maquillage par Jade et ses produits "Mylène", échanger avec Suzanne WEIL qui a présenté toute la gamme Body nature, essayer la collection Captain Tortue exposée par Christelle et se trouver un bonnet ou cache nez doux et chaud, tricotés par Sonja (Starangel).



Présente également avec ses nombreuses décorations tant intérieures qu'extérieures, l'Association Katt'Utt qui prône **stérilisation et identification** pour limiter la prolifération féline et dont la philosophie et le concept sont d'aider les associations de la protection animale, tendre la patte à l'animal du particulier et des nourrisseurs/seuses en difficulté momentanément.

Elle n'intervient pas sur le terrain et se réserve le droit de choisir avec qui elle s'engagera en toute transparence.

Ambiance joyeuse et festive aussi autour d'un vin chaud et de quelques douceurs sucrées et salées proposées par l'Association.

Une belle expérience pour notre village.

Toute l'équipe du "Coin des Idées" souhaite remercier M. le Maire qui a bien voulu mettre les locaux à disposition et un grand merci à tous ceux du village, des alentours ou de bien plus loin, qui sont venus passer un moment convivial en notre compagnie.

Joyeuses fêtes de fin d'année à toutes et tous



De notre école, ...

Un conte : « Lilas et la guitare magique »

Lilas, une petite souris grise habitait avec ses quatre sœurs dans une maison abandonnée. Elles jouaient de la musique et organisaient chaque soir un concert où tous les animaux de la forêt venaient. La vie était belle.

Un jour un ogre et son chat sont venus habiter dans la vieille demeure. Le soir même l'animal entend la musique. Il s'approche tout doucement, sans bruit, et bondit sur les musiciennes mais le renard saute devant le chat. Terrorisées les souris s'enfuient à toute vitesse dans le grenier.

Elles grimpent le raide escalier qui conduit au grenier. Dans l'obscurité elles tâtonnent et soulèvent le couvercle d'un vieux coffre en bois. Elles sautent et referment bruyamment en claquant le couvercle.

Tout ce bruit avait réveillé l'ogre qui avait suivi les souris paniquées dans l'escalier. Il arriva dans le grenier au moment où le coffre se refermait sur les petites bêtes.

Lilas avait atterri sur les cordes d'une guitare magique. Dès que les souris se mirent à jouer, les sons de l'instrument firent fuir l'ogre au bout du monde.

Le chat s'était réfugié au sommet d'un chêne dans le jardin de la maison. Quand il entendit cette musique douce il redescendit comme un somnambule, suivit la mélodie et arriva près du coffre. Il prit des baguettes qui traînaient par terre et se mit à accompagner les cinq musiciennes sur une vieille batterie poussiéreuse.

Depuis ce jour, toutes les nuits un chat et des souris jouent de la musique devant les animaux de la forêt.

Et les charades de décembre

1. Mon premier est un déterminant possessif féminin
On achète mon second à la boulangerie
Un plus un fait mon troisième
Mon quatrième est le commencement de Noah
Mon cinquième est « il » au féminin
On accroche une étoile au sommet de mon tout

2. Mon premier se trace à la règle
Mon second est non en anglais
Mon tout est le véhicule du Père Noël

3. Mon premier est le contraire de mauvaise
Mon second n'est pas une femme
Mon troisième est la fin de la charade
Mon quatrième est au-dessus de la bouche
Mon tout porte une carotte, une écharpe et un chapeau

4. Mon premier est une marque de biscuit
Mon second coupe Tintin en deux
Mon tout est l'assistant du Père Noël

5. Mon premier est un mois du printemps
Le marié porte mon second en papillon
Mon troisième est un article masculin
Mon tout est un petit bonhomme alsacien à manger



Les charades et les contes ont été écrits par Axel, Candice, Hugo, Iliana, Léon, Liam, Lola, Lorenzo, Lucas, Nathan, Noah, Rose et Sacha (élèves de CE2 de la classe d'Uttwiller)

Solutions des charades

1. Sapin de Noël
2. Traineau
3. Bonhomme de neige
4. Lutin
5. Menele



Le SMICTOM informe

Nous constatons à Uttwiller, comme dans toutes les communes adhérentes au SMICTOM des erreurs de tri entraînant le refus de levée pour de nombreuses poubelles jaunes. Et contrairement à ce que l'on peut penser, mettre ses sacs d'ordures ménagères dans le bac jaune, intentionnellement ou par erreur, n'est pas source d'économie pour l'utilisateur, bien au contraire !

"Une fois acheminés au centre de tri par les camions de collecte, ces sacs sont écartés de la chaîne de tri, mis au refus et de nouveau transportés en camion à l'usine d'incinération. Ces déchets subissent donc plusieurs transports et traitements superflus, engendrant des coûts supplémentaires", explique le SMICTOM, et des fois, le chargement complet du camion est refusé au centre de tri et envoyé à l'incinérateur.

En effet, le centre de tri reçoit les déchets recyclables collectés à l'aide des bacs et conteneurs jaunes. Les déchets sont triés mécaniquement et ensuite manuellement, par matériau, afin de pouvoir être réintégrés dans les circuits de production par les recycleurs et l'industrie.

Déjà maintenant, suite à l'adaptation du centre de tri, de nouveaux objets en aluminium peuvent désormais être mis dans les bacs jaunes pour être recyclés. Il s'agit des **emballages en aluminium et des petits objets en aluminium** : papiers, capsules de bouteilles, dosettes de café (en métal uniquement), réceptacles de bougies chauffe-plat.

Les déchets, non-conformes aux consignes de tri, déposés par erreur dans le bac jaune sont appelés erreurs de tri. Cela peut être des refus de prétri (objets encombrants) qui sont alors enfouis au CSDND de Weitbruch ou des refus de tri (matières recyclables souillées, matières non recyclables,...) qui sont traités en centre de compostage. **Les erreurs de tri ont donc un coût.** Ces coûts supplémentaires sont portés par les collectivités

qui les répercutent aux usagers, faisant ainsi augmenter leur facture déchet. Sans oublier les désagréments (odeurs, tapis de tri souillés par des liquides ...) et les risques sanitaires pour les agents qui peuvent avoir un sac qui se déchire et dont le contenu se répand sur la chaîne de tri. **Il faut donc les déposer dans le bac orange.**

Aussi, soyez attentifs, adoptez les bons réflexes de tri car l'impact risque d'être directement répercuté si la poubelle jaune venait à être « pucée » et les contrôles renforcés comme le prévoit le SMICTOM.

2022, une année de transition pour le SMICTOM

En 2022, les centres de tri devront évoluer pour pouvoir intégrer les nouvelles consignes de tri des emballages. En effet la loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit qu'à cette date, tous les emballages pourront être triés dans le bac jaune.

Mais nous concernant directement, le contrat de ramassage actuel arrive à son terme et un nouveau contrat va démarrer en juillet 2022 pour une durée de six ans.

Comme la poubelle jaune, la poubelle orange sera collectée tous les 15 jours.

Un grand changement pour nous, usagers, sera une **modification de la fréquence de collecte** qui passe d'un passage hebdomadaire à un rythme bimensuel.

La date d'application de ce nouveau rythme n'est pas encore connue à ce jour, nous ne manquerons pas de vous informer dès que la date sera connue.

Profitez de ce répit pour nous adapter à ces levées par quinzaine, réduisons le volume de déchets « ultimes », compostons les biodéchets chez nous, déposons ce qui peut l'être aux nombreux points d'apport volontaire (verre, vêtements et textiles, chaussures), utilisons la déchetterie le plus possible, (et pourquoi pas faire un « co-voiturage » pour optimiser le passage en déchetterie ?), valorisons nous-même ce qui peut l'être,....






MAUVAIS CONTENU
VOTRE BAC N'A PAS PU ÊTRE
COLLECTÉ CE JOUR CAR IL PRÉSENTE
LES ERREURS SUIVANTES :

- Ordures ménagères
- Plastiques non recyclables
- Textiles, chaussures
- Verre
- Déchets verts
- Autre :

Votre bac contient trop d'erreurs de tri, merci de retirer le contenu non-conforme pour le prochain passage.

DES QUESTIONS SUR LE TRI ?
www.smictomdesaverne.fr
03 88 02 21 80

MERCI POUR VOTRE ENGAGEMENT !





Un Noël plus que parfait

Les fêtes de fin d'année sont l'occasion de profiter de sa famille, de ses amis et de bons repas. La magie de Noël émerveille petits et grands. Si on profitait de ces moments pour faire du bien à nos proches ?

Quelques conseils pour réduire ses déchets pendant les fêtes :

- **Qui dit fêtes, dit cadeaux, choisissez des cadeaux inestimables**

Des cadeaux éco-responsables qui **durent longtemps**. Préférez des cadeaux **utiles réalisés avec des matériaux écologiques** comme les jouets en bois ou des objets utiles au quotidien version zéro déchet. Et pourquoi pas réaliser vous-même les cadeaux ?



Vous pouvez également offrir des **cadeaux d'occasion**

Les bons repères pour limiter les impacts sur l'environnement sont le **Made in France et les labels environnementaux**,

à découvrir sur www.ademe.fr/labels-environnementaux

Les **cadeaux dématérialisés** sont très appréciés : cours de couture ou encore de bricolage, week-end à proximité, abonnement, place de concert,...

Ils permettent de faire vivre une vraie expérience.

- **Pour un sapin plus responsable**

On choisit un **sapin français avec un label Plante bleue, MPS, PEFC ou AB** (agriculture biologique). Et pourquoi pas un **sapin en bois**, il existe de jolis modèles, ou bien un **sapin fait maison**. C'est le moment de profiter de toute la famille autour de la réalisation du sapin.

Le saviez vous ? Il faut au minimum 20 ans pour compenser les émissions de CO₂ liées à la fabrication et à l'acheminement d'un sapin artificiel en plastique.

- **Et pour les repas**

On privilégie **la qualité à la quantité** en choisissant juste ce qu'il faut.

On préfère également les **circuits courts** avec des produits **frais et locaux**

Vous pouvez déposer les restes alimentaires dans les **points d'apport volontaire de biodéchets**.



Rappel, le brûlage des sapins est une pratique interdite

En effet, une circulaire interministérielle de novembre 2011 adressée aux préfets précise l'interdiction de brûlage des déchets verts à l'air libre. Un arrêté préfectoral portant sur la réglementation et la circulaire du 18 novembre rappelle qu'**aucun déchet ne peut être brûlé dans les jardins par des particuliers, les collectivités territoriales ou les entreprises d'espaces verts et paysagers**.

Ceci dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

Brûler des déchets verts c'est interdit, car la combustion des végétaux émet des particules fines très polluantes dans l'air, on parle d'une **équivalence 13.000 km en voiture diesel pour 50kg brûlés (!)**, et parfois cancérigènes.



La divagation des animaux

L'Office Français de la Biodiversité et le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord rappellent régulièrement que les chiens en divagation peuvent provoquer la fuite des animaux sauvages et compromettre la nidification des oiseaux nichant au sol. (cf. arrêté du 16 mars 1955 relatif à l'interdiction de la divagation des chiens et l'article L211-23 du CRPM).



Il est donc recommandé de tenir son chien en laisse en toute circonstance.

Ci après, extrait du courrier de Mme Valérie RUCH, Vice-présidente de la Communauté de Communes Hanau - La Petite Pierre en charge de l'habitat, de l'environnement, de la communication et de la vie associative, nous demandant de relayer le message auprès de vous.

« Il est interdit de laisser divaguer son chien dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois et dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs Cela vise à prévenir la destruction des oiseaux et de toutes espèces de gibier.

Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin, voire toute l'année dans certains secteurs du territoire (réserve de chasse de La Petite Pierre par exemple).

Un chien est considéré en état de divagation s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel.

Cela ne s'applique pas lors d'une chasse ou dans le cas d'un chien de garde d'un troupeau.

*Un chien est aussi considéré en état de divagation s'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. **Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.** »*

En complément

Rappelons que tout animal est en état de divagation lorsqu'il se trouve hors de la propriété de son maître ou de son responsable, et hors de la surveillance, du contrôle ou de la direction de ceux-ci.

Les dispositions du code rural et de la pêche maritime permettent d'affiner les critères de la divagation selon qu'il s'agisse de chiens, chats ou autres animaux domestiques.

Dès la divagation constatée, les mesures consistent à y mettre fin en saisissant l'animal en cause et en le conduisant dans un lieu spécifiquement prévu pour l'y garder.

Les maires sont habilités à intervenir afin de mettre fin à la divagation des animaux au titre de leur pouvoir de police générale ([articles L.2212-1 et L.2212-2 du code général des collectivités territoriales](#)) et des pouvoirs de police spéciale que leur attribue le code rural et de la pêche maritime, notamment les [articles L.211-19-1 et suivants](#).

Ainsi, les maires doivent prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la divagation des animaux domestiques et éviter que ces derniers ne commettent des dégâts.

Ils doivent également mettre en œuvre les moyens afin de les tenir captifs dans des conditions satisfaisantes en attendant soit de les restituer à leurs propriétaires, soit de pouvoir en disposer conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

Ainsi, nous avons tous des droits, mais aussi des devoirs et des obligations !





La plateforme solidaire

La plateforme solidaire fête ses un an ! Et vous, l'avez-vous rejointe ?

Si certains d'entre vous sont passés à côté, la plateforme solidaire, c'est **une mise en relation directe des gens, où tout le monde en profite !!**

Pour les bénéficiaires, c'est l'occasion de recevoir de l'**aide** pour des petits services du quotidien, de **se simplifier la vie**, de garder son autonomie et de maintenir un **lien social fort**.

C'est un **service gratuit, sécurisé** car fourni par des bénévoles connus de la mairie et **évolutif** : si votre besoin évolue, votre demande pourra aussi évoluer et le service rendu avec !

Pour les bénévoles, c'est l'occasion de **se rendre utile**, d'apporter de l'aide à des gens autour de soi, mais **sans contraintes** (ou presque) : les bénévoles peuvent **choisir** quels types d'actions ils acceptent, quand ils les acceptent, **selon leurs disponibilités**, sans aucune obligation !

Enfin, **pour les associations**, c'est un super moyen de **communiquer** sur ses activités, d'en **faciliter l'accès** grâce à la mise en place de covoiturage, de **trouver des bénévoles** lorsque des événements en requièrent, et à l'inverse de **proposer des bénévoles et des activités**.

Vous aussi vous souhaitez participer ? Alors n'hésitez plus !

Pour vous inscrire, plusieurs possibilités

Dans votre mairie, auprès du référent senior

Par téléphone auprès de la communauté de communes : 03 88 70 41 08

Directement par internet à l'adresse suivante :

benevolat@hanau-lapetitepierre.alsace

Plus d'infos : 03 88 70 41 08 / 07 52 02 50 67 /

benevolat@hanau-lapetitepierre.alsace

On en parle !

Un projet culturel de territoire (2022-2026)



La culture est plus que jamais un enjeu de société primordial qui participe au vivre ensemble et au bien-être individuel et collectif. Consciente de cette importance, la Communauté de Communes a décidé de s'engager dans une démarche de **Projet Culturel de Territoire (PCT)**.

Durant plusieurs mois, une stratégie culturelle a été définie avec les forces vives du secteur. 176 acteurs culturels répartis dans plus de 80% de nos communes ont ainsi été recensés.

Notre secteur compte 46 établissements recevant du public à destination culturelle (bibliothèque, école de musique, exposition d'art, théâtre...).

Ce constat témoigne d'un maillage exceptionnel en milieu rural qui n'a rien d'un désert culturel.

Cette vitalité est un atout à renforcer car les actions culturelles menées contribuent au développement et au rayonnement de notre territoire.

Le Projet Culturel de Territoire, véritable feuille de route des actions à réaliser durant les cinq prochaines années, vise à encourager le développement de projets culturels pour tous les publics, à favoriser les échanges et l'entraide entre les acteurs culturels locaux et à les soutenir.

Pour consulter le Projet culturel du territoire : www.hanau-lapetitepierre.alsace



Pour vos rendez vous

Le rendez-vous est à prendre au préalable avant de se faire vacciner, en ligne ou par téléphone :

soit sur le site : www.sante.fr, ou www.doctolib.fr,

soit en contactant le 09 70 81 81 61 (Collectivité Européenne d'Alsace).

Horaires :

Lundi : 9h-12h50,
Mercredi : 14h-17h50,
Vendredi : 9h-12h50,
Samedi : 9h-12h50.

Des questions sur la vaccination : <https://vaccination-info-service.fr>

Les partenaires

Dix-sept organismes sont présents au sein de cet espace :

- * Le ministère de l'Intérieur,
- * Le ministère de la Justice,
- * Les Finances publiques,
- * Pôle emploi,
- * L'Assurance retraite,
- * L'Assurance maladie,
- * La CAF,
- * La MSA,
- * La Poste,
- * La Mission Locale volet RSA,
- * La Chambre Régionale du Surendettement Social (CRESUS),
- * SOS Aide aux habitants,
- * Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Saverne Plaine et Plateau (volet création d'entreprise),
- * Le Point Info Énergie,
- * Le Bureau d'accès au logement,
- * L'UNion des Invalides et Accidents du Travail (UNIAT),
- * L'Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale (UTAMS).

Proche de vous, Proche de chez vous

Retrouvez-nous sur Internet
<http://www.uttwiller.fr>

Les info de la

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HANAU LA PETITE PIERRE

Le centre de vaccination

Depuis le 6 octobre dernier, le centre de vaccination de Hanau-La Petite Pierre ouvert à Ingwiller en mars dernier a été transféré à Menchhoffen au 40 rue Principale (dans l'ancien bâtiment de l'entreprise Mubea).

A fin novembre, **près de 35.000 injections** ont été réalisées par le centre de vaccination.

Les personnes éligibles à une troisième dose peuvent prendre rendez-vous.

Une mobilisation des acteurs publics et des professionnels de santé La mise en œuvre de ce centre est le fruit d'une collaboration active entre l'Agence Régionale de Santé, les professionnels de santé locaux, les communes d'Ingwiller, de Menchhoffen et la Communauté de Communes. L'intercommunalité met à disposition des agents qui gèrent le volet administratif lors des rendez-vous.

L'Espace France Service

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numérique du quotidien ?

Depuis le 28 juillet, un espace France services, géré par la Communauté de Communes, a ouvert ses portes dans les locaux de l'École intercommunale de musique à Ingwiller. **Ce nouvel espace, gratuit et ouvert à tous, facilite l'accès des citoyens aux services publics et à leurs outils numériques.**



L'espace France Services, c'est quoi ?

Né de l'ambition d'un retour du service public au sein des territoires, la Communauté de Communes se dote d'un espace France services.

Un lieu ouvert à tous, moderne et convivial, qui permet aux habitants de la Communauté de Communes et des environs d'accéder

dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics. *(en marge, la liste des principaux partenaires)*

Les usagers du territoire pourront se rendre à l'espace France services d'Ingwiller pour :

- rechercher les informations relatives aux questions sur l'accès au droit : par internet ou téléphone auprès des partenaires et opérateurs,
- avoir un accompagnement individualisé si besoin pour les démarches administratives,
- être accompagné à l'utilisation de l'outil informatique pour effectuer les démarches administratives en ligne,
- être orienté ou prendre des rendez-vous auprès des services partenaires compétents,
- récupérer les imprimés des partenaires et être aidé à la complétude des dossiers administratifs.

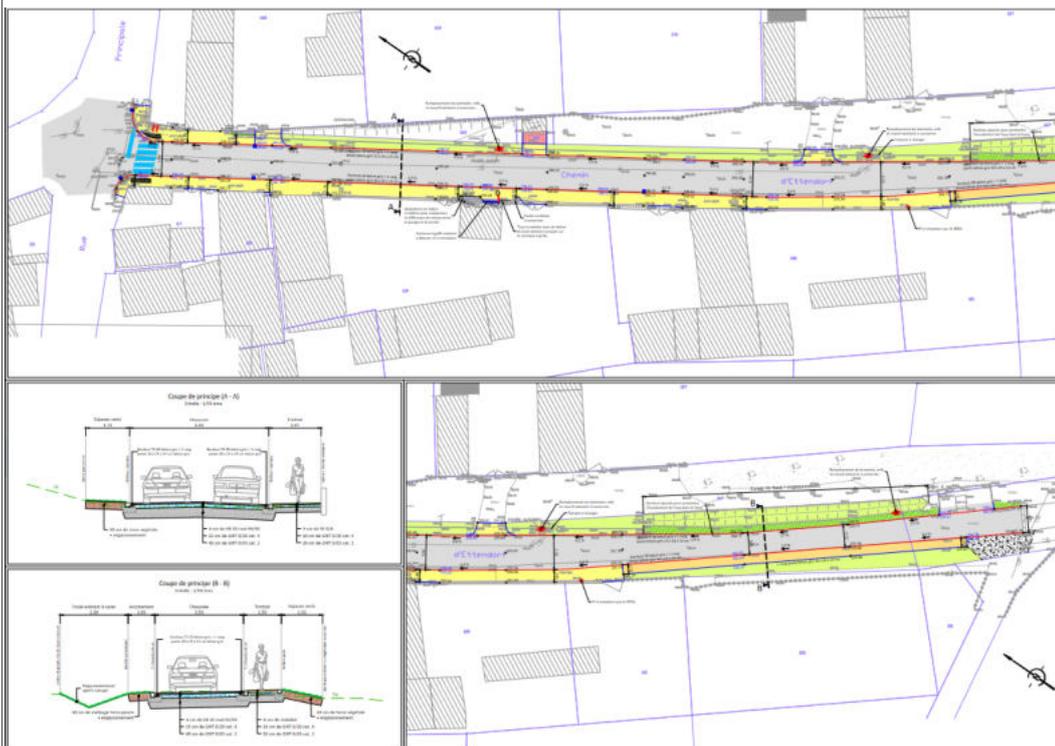
Pour répondre aux besoins des citoyens, les deux agents d'accueil collaborent avec différents partenaires.

Plus d'infos : www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services

Les travaux du Chemin d'Ettendorf

Les travaux de réaménagement de la rue d'Ettendorf devraient se réaliser, sauf incident, au premier semestre 2022 sous la maîtrise d'œuvre de la Communauté de communes. A l'issue de l'appel d'offre, le marché pour un montant hors taxes de 289 739.05 € soit près de 347 700 € TTC a été attribué à l'entreprise GCM de Bouxwiller.

Ci-dessous, les plans actuels du projet de réaménagement.



Un ravalement pour les bâtiments communaux

La décision de refaire le ravalement des façades de l'école et de la mairie a été prise dans le cadre du plan de relance proposé par la Région Grand Est pour redynamiser l'économie après la Covid-19.

Il fallait donc rapidement monter un projet concernant le patrimoine bâti, et avons opté pour cette opération afin de bénéficier du maximum de subvention, à savoir 20 000€ couvrant la moitié du coût des travaux

Grâce à cette opportunité d'aide financière inespérée, nous avons pu anticiper la réfection des bâtiments que nous aurions dû entreprendre dans les 5 années à venir.

Les travaux furent réalisés par l'entreprise KOEHL Peintures de Mulhausen.



La Maison de la famille

La Communauté de Commune de Hanau-La Petite Pierre souhaite rendre lisible et accessible un lieu de ressources pour les familles. La Maison de la famille a pour ambition de soutenir l'ensemble des besoins de tous les membres de la famille. Elle regroupe les services du RPE (Relais Petite Enfance) qui y propose des permanences, des ateliers assistants maternels/enfants/parents, le LAEP (Lieu d'accueil Enfants Parents), une unité solidarité incluant l'animation seniors.

La Maison de la famille développe également l'accompagnement à la parentalité en assurant la coordination et la mise en réseau des 2 EVS (Espaces de Vie Sociale) du territoire et complètera l'offre existante par des temps forts et des actions comme des cafés parents mensuels ou des cycles de conférences par exemple.

Pour en savoir beaucoup 



Maison de la famille
3b, rue du Fossé - 67340 Ingwiller
03 88 89 69 50
rpe@hanau-lapetitepierre.alsace



Maison de la famille de Hanau-La Petite Pierre
www.hanau-lapetitepierre.alsace

Pour mieux vivre ensemble

L'entretien devant nos propriétés

Dans notre village, il a toujours été d'usage que l'entretien des extérieurs de nos propriétés soit effectué par les occupants (propriétaires ou locataires) eux mêmes.

Par ailleurs, le RSD67, Règlement Sanitaire Départemental prescrit aux propriétaires et locataires d'intervenir régulièrement pour que trottoirs et caniveaux, au droit de leur façade ou clôture, soient maintenus dans un état de propreté satisfaisant. Cela suppose, s'il s'agit d'un trottoir, de le balayer régulièrement, de désengorger et de rendre libre l'écoulement des eaux des avaloirs au niveau des seuils de propriétés et s'il s'agit d'un accotement herbeux, de veiller par fauchage à préserver un espace de passage, de déneiger, etc...



Nous incitons donc les nouveaux arrivants à adhérer à cet usage, et bien sûr, encourageons tous les autres à le poursuivre.

Notre employé communal, qui fait un travail remarquable, a un contingent de temps très limité, et ne peut pas s'occuper de cette tâche.

Au vu des capacités financières de notre Commune, vous comprendrez qu'il est très important que cet usage se perpétue.

Un grand merci à tous pour cet engagement collectif. Votre participation est essentiel pour rendre la vie dans notre village plus agréable et plus facile.

La circulation automobile dans le village



Nous constatons, et certains d'entre vous nous le rappellent régulièrement, une vitesse excessive des véhicules sur les routes de notre village, des non-respects du code de la route, de conduites dangereuses (téléphone au volant par exemple) etc.

A part les mesures déjà appliquées (limitation de vitesse à 30 km/h, panneaux STOP (plus ou moins respectés), nous étudions d'autres mesures en collaboration avec la CeA (Collectivité européenne d'Alsace) et la Gendarmerie pour améliorer la situation, tout en ne grevant pas les finances de la Commune, car chaque aménagement se révèle bien couteux.